

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Alphonse, avis public est par les présentes donné par la soussignée, Reina Goulet, secrétaire-trésorière et directrice générale de la susdite municipalité que :

Le Conseil municipal de Saint-Alphonse a adopté à une séance ordinaire, tenue le 3 mai 2021 le Règlement numéro 326-2021 relatif à l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau;

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal ou si le site web de la municipalité.

Que le règlement entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Alphonse Ce 5 mai 2021

Reina Goulet, Directrice générale et secrétaire-trésorière